



LA BANQUE MONDIALE
WBID - IDA | COOPÉRATEUR DE LA BANQUE ARABE

PRAPS-2-MR
DON IDA D796



UNITE DE COORDINATION DU PROJET

خلية تنسيق المشروع

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

« RECRUTEMENT DES OPERATEURS CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS (AGR) DANS LA ZONE DU PRAPS 2- REPARTIES EN 3 ZONES »

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer une deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au « **Recrutement des opérateurs chargés de la mise en œuvre et suivi des Activistes Génératrices de Revenus (AGR) dans la zone du PRAPS 2- reparties en 3 zones** »

Les zones sont réparties comme suit :

- a- **Zone 1 : Hodh Charghi, Hodh El Gharbi et Assaba;**
- b- **Zone 2 : Brakna, Tagant, Adrar et une partie de l'Inchiri**
- c- **Zone 3 : Gorgol, Trarza et Guidimagha**

2. L'Unité de Coordination du Projet Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel phase-2 (PRAPS-2-MR) invite les Consultants (ONG) éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.
3. Les ONG intéressées devront fournir les informations démontrant qu'elles ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services demandés (*la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références(dument attestées) concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale de l'ONG, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel* (à ce stade les CV ne sont pas requis). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

NB : Les références doivent être attestées par un organisme public, parapublics ou un organisme international de l'ONU.

4. Les tâches de l'ONG comprennent, sans être limitatifs :
 - La sensibilisation des parties prenantes sur le nouveau Manuel de gestion des AGR au niveau décentralisé en vue d'expliquer les conditions d'éligibilité aux microprojets ainsi que le processus à suivre par les bénéficiaires. Cette activité sera effectuée avec l'appui du projet.
 - La sensibilisation et diffusion de l'information pour mettre les bénéficiaires potentiels à niveau par les opérateurs spécialisés,

- La préparation des dossiers d'appels à proposition des micros projets à financer,
 - L'organisation des comités de sélection avec l'appui du Projet,
 - La sensibilisation des bénéficiaires des nouveaux projets pour mobiliser leur contrepartie.
 - L'élaboration des requêtes de financement pour les AGR (convention, étude de faisabilité),
 - La formation des bénéficiaires sur le mode de gestion des AGR par l'organisation des sessions de formation ciblées et les rencontres d'échange d'expérience,
 - La mise en réseau des AGR actives dans le même domaine pour faciliter les échanges d'expérience et profiter des économies d'échelle ;
 - Le recyclage des comités de gestion des AGR du PRAPSI sur les bonnes pratiques à raison d'un nombre de passages nécessaires annuels qui sera défini dans le DAO et le contrat ;
 - Le contrôle des fonds de roulement des nouvelles et anciennes AGR, et l'encouragement à l'ouverture de comptes bancaires ;
 - La mise à niveau des comités de gestion par la formation et l'application des directives édictées dans le statut de gestion administrative et financière des AGR,
 - L'organisation de la documentation et le système adapté de comptabilité des AGR.
5. Des ONGs seront sélectionnée, selon la méthode de Sélection sur la Qualité et le Coût des ONGs suivant la méthode sélection basée sur la qualité et le Coût « **SBQC** » telle que décrite dans le Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, **édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.**

NB : Le PRAPS lance cet avis à manifestation pour le recrutement des ONGs chargées d'appui à la mise en œuvre et le suivi des Activités Génératrices de Revenus dans la zone d'intervention du Projet.

Un même opérateur peut postuler pour plus d'une zone mais ne peut être attributaire que d'une seule.

6. L'attention des candidats est attirée sur les dispositions relatives aux conflits d'intérêt décrits au point 1.9 des directives ci-dessus
7. Les manifestations d'intérêt en 04 trois exemplaires sous enveloppe fermées doivent être envoyées par courrier à l'adresse indiquée à l'adresse ci-dessous au plus tard le **06/05/2025 à 12 heures :**

Attention : **Le Président de la Commission de Marchés Publics du Ministère de l'élevage (CPMP-ME).**

Adresse : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage.**

Lot N°140, Ilot PR (ISKAN) – Tévragh Zeina. Nouakchott-Ouest Mauritanie.

Tél : 00222 37 04 31 24

8. Le dossier doit être présenté en français et doit porter la mention « **Recrutement des opérateurs charges de la mise en œuvre et suivi des Activistes Génératrices de Revenus (AGR) dans la zone du PRAPS 2- reparties en 3 zones** »

Le Coordonnateur/PI

Dr. Ahmed Bezeid EL MAMY BEYATT

17 8 APR 2025

17 8 APR 2025

2

